

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 7 octobre 2021

1° Dépôt d'une demande de subvention à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre de la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé en 2021 un appel à projets national « Atlas de Biodiversité Communale ».

La Commune de Jaujac souhaite déposer une candidature à cet appel à projets. Les objectifs de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sont notamment :

- D'améliorer la connaissance générale sur la faune et la flore en mettant en particulier l'accent sur les oiseaux, les papillons, les chiroptères et la flore menacée ;
- D'identifier et cartographier les zones à enjeux qui possèdent des espèces et des milieux naturels remarquables ;
- De former et mobiliser l'ensemble des habitants (enfants, habitants, élus, employés municipaux, acteurs socio-économiques) sur les questions de biodiversité et de protection des milieux naturels.

Pour ce projet la Commune a choisi de proposer la réalisation d'inventaires sur la faune, des animations scolaires et grand public, l'organisation de sorties, de conférences et de camps de prospections réunissant le plus grand nombre de volontaires.

Pour animer ce programme un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants volontaires et de naturalistes locaux sera mis en place, organisera les différentes actions et veillera à la réussite du projet.

L'acquisition des connaissances permettra une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans la politique communale, une pérennisation de la dynamique d'action développée pendant les 2 années du projet et une prise de conscience par l'ensemble des habitants de la nécessité de préserver la nature, bien commun majeur de notre village.

En se basant sur les résultats obtenus et les cartographies réalisées, il est envisagé la réalisation d'un guide naturaliste sur la faune et flore de Jaujac à destination des habitants, scolaires et touristes.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Le coût du projet s'élève à 35 008€ TTC ;
- La demande de subvention à l'OFB s'élève à 21 000€, soit 60% des dépenses éligibles ;
- L'autofinancement de la Commune et des différents prestataires correspond à un montant de 14 008€, soit 40%.
 - Dans le détail, la Commune participerait pour 3 470€ en fonds propres et 5 100€ en contribution volontaire (ressources humaines, communication, mise à disposition de salles...).

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;

- Sollicite une subvention de 21 000€, soit 60% des dépenses éligibles, auprès de l'Office Français de la Biodiversité ;
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les actions et à signer tous les documents afférents à cette opération.

2° Mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans pour la réalisation d'une micro-crèche

Considérant la compétence petite enfance assurée par la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans,

Considérant les discussions en cours visant à ratifier une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche qui devra renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire,

Considérant la volonté de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans d'adapter son action et de mailler ses équipements, en fonction des besoins du territoire,

Considérant la volonté partagée par la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans et la Commune de Jaujac de réaliser une micro-crèche en centre-bourg de Jaujac,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Jaujac de développer un établissement d'accueil collectif pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 6 ans,

Considérant que la participation de la commune de Jaujac à ce projet, se concrétise par la cession ou la mise à disposition du foncier,

Le Conseil municipal :

- Décide de céder ou de mettre à disposition à l'euro symbolique, à la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, un terrain d'au moins 500 m² qui sera destiné à accueillir la construction d'une micro-crèche. Cela, sous la condition expresse et déterminante de la construction par la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans d'une micro-crèche ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

3° Aide financière / LOMBARD Léna

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Mme ROGIER Audrey informant le Conseil que sa fille Léna LOMBARD doit participer aux championnats de France Jeunes de badminton à Mulhouse du 11 au 14 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, souhaitant apporter son soutien à Léna :

- Décide d'attribuer une aide financière de 200€ à la famille de Léna.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.